

jamais d'autre titre que celui de baron, auquel ils n'avaient même pas droit, tous leurs actes les qualifiant chevaliers et écuyers.

Si vous tenez absolument à savoir le nom du marquis d'Auzolles, vous n'avez qu'à vous renseigner du côté du boulevard Saint-Michel, où il tint pendant de longues années une boîte à soupe : il s'appelait alors vulgairement Raynal.

Les marquis de Viaris actuels n'eurent jamais d'autre titre que celui de baron, qui leur fut conféré sous l'Empire.

Au sujet du marquisat de Villarias, les annales sont muettes. Le marquis de Villedeuil pourrait, je crois, porter le crêpe de son marquisat inconnu en France et en Navarre.

La famille de Tolozan, en Lyonnais, n'eut jamais que la particule, et pour le nom de Loreinty qu'elle fait suivre, on ne connut d'autre titre que celui qui fut apporté dans cette famille par les barons de Baillardel.

Autrefois, la famille Le Veneur porta le titre de comte de Tillières, mais des marquis de Tilière on n'en connut jamais.

Les Tulles, répandus un peu partout, devraient s'en tenir à leur titre de comte et non à celui de marquis.

Les de Virieu sont quatre familles à porter ce nom. Une seule en Dauphiné possède le titre de baron, qui, on le voit, est loin de marquis.

Les d'Auriol furent titrés barons en 1819, et cependant nous possédons des marquis de ce nom.

Jamais les d'Avout de Ravières n'eurent de marquisat ; seul le titre de baron leur fut accordé en 1807.

Qui aurait cru que le marquisat de Baudry d'Asson n'existait pas et qu'à ce nom aucun titre n'était attaché ?

Les marquisats de La Jaille sont chimériques.

Nous savions bien que les Vassart, originaires de Lorraine, avaient été anoblis le 15 avril 1624 et qu'Antoine de Vassart, seigneur de Gorze-Sallée, avait épousé, le 7 novembre 1710, Marguerite d'Hozier, fille de Louis d'Hozier, juge d'armes ; mais nous ignorions qu'il y eût un marquisat de VASSARD et le nom de d'Hozier n'est entré dans cette maison que par substitution.